

REIGNAC-SUR-INDRE, le 4 mars 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 11 mars 2019 à 20h00.

- Présentation du projet de méthanisation sur la commune de Courçay par les porteurs du projet
- Vote du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018
- Vote du budget 2019
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote des subventions 2019
- Modification des statuts du SIEIL
- Renouvellement du Conseil Municipal de Jeunes
- Appel d'offre 11 place du Bourg du Fau choix des entreprises
- Projet d'aménagement RD 943
- Information travaux SNCF passage à niveau RD 58
- Divers
 - ~ Compte rendu de commissions et/ou réunions communautaires
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC-SUR-INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Mars 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Carlos CONDESSA, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Éric GUILLAUME-TELL a donné procuration à Patrick GIRAULT, Sandrine VERNAT a donné procuration à François HUREAU.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 11/2019

Vote du compte de gestion 2018 Commune de Reignac sur Indre
--

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- APPROUVE le compte de gestion de notre commune établi par le Trésorier pour l'année 2018 ;

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 12/2019**Vote du compte administratif 2018**

Après s'être fait présenter le budget 2018, les bordereaux de titres et de mandats,
Considérant que le Maire a normalement administré pendant l'année 2018 les finances de la Commune de REIGNAC SUR INDRE en procédant au recouvrement de toutes les créances et n'administrant que toutes les dépenses justifiées ou utiles,

Il est proposé comme suit les résultats de l'exercice 2018 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2018
Investissement	-112 926, 36	0,00	-64 479,96	0,00	-177 406,32
Fonctionnement	430 077, 32	80 949, 30	234 902,35	0,00	584 030,37
Total	317 150, 96	80 949, 30	170 422,39	0,00	406 624,05

Conformément à l'article L 2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire fait procéder à l'élection du Président ou de la Présidente de séance ;

Madame Christine BEFFARA, est élue Présidente de séance à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour, le Maire n'ayant pas pris part au vote).

Monsieur le Maire se retire de la salle de conseil.

Madame Christine BEFFARA fait procéder au vote du compte administratif ;

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- VOTE le Compte Administratif 2018.

Le Président de séance,

Christine BEFFARA

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 13/2019

Monsieur le Maire revient prendre place au sein de l'assemblée, et propose l'affectation de résultat de fonctionnement pour l'année 2018.

(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe - si déficit	234 902,35
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe – si déficit	349 128,02
<u>C - Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	584 030,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe – si déficit) R 001 (si excédent)	- 177 406,32
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe – si déficit)	- 38 552,33
Besoin de financement F= D+E	215 958,65
<u>AFFECTATION C= G+H</u>	584 030,37
1. Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	215 958,65
2. H Report en fonctionnement R 002	368 071,72
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 14/2019**Vote du budget 2019**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Unique 2019.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

➤ **VOTE** le Budget Unique 2018 comme suit :

- en fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 244 360,72 €
- en investissement en dépenses et en recettes : 1 061 897,20 €

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 15/2019**Vote des taux d'imposition 2019**

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués sur la Commune en 2018.

Il propose donc au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2019 et de les garder inchangés, comme sur les deux précédentes mandatures.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

DECIDE de maintenir comme suit les taux d'imposition :

- ◆ Taxe d'habitation : 12,03 %
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,73 %
- ◆ Taxe foncière sur le non bâti : 37,20 %.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 16/2019**Vote des subventions 2019**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune subventionne certaines associations de la Commune, notamment celles qui participent activement à créer des manifestations sur la Commune, à maintenir un lien entre les habitants. Ce subventionnement les soutient dans le financement de leurs frais de fonctionnement.

Pour autant concernant les associations qui font une demande de subvention, il rappelle que l'Assemblée pour délibérer sur un montant de subventionnement possible, prend en considération le montant en caisse ou en compte de ses associations, ainsi cette année encore les associations de notre commune ont chacune reçu un document de demande de subvention à remplir et à retourner en mairie. C'est sur ce document et les commentaires qui y sont portés que le bureau municipal s'est appuyé pour faire les propositions suivantes au Conseil Municipal.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

FIXE les subventions 2018 comme suit :

◆ Association de Parents d'Elèves	700€00
◆ Coopérative scolaire	700€00
◆ Union Vélocipédique Descartoise	550€00
◆ Comité des fêtes	1000€00
◆ Poney Club des Cours – Reignac Attelages	500€00
◆ NACEL - Nouvelles Aspirations Culturelles en Lochois	1851€00
◆ Union Nationale des Combattants Indre et Loire	100€00
◆ Reignac Chambourg Val Indre	1 200€00
◆ Club de Tennis	1 300€00
◆ Club de l'Espoir	500€00
◆ Société d'Horticulture de Touraine (SHOT)	200€00
◆ Villes et villages fleuris UNVVF	175€00
◆ SHADOW OF THE DREAM Studio	250€00

Monsieur CATTARTER quitte la salle, en tant que membre du bureau de l'association Syndicat de Chasse, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

FIXE la subvention 2019 comme suit :

◆ Syndicat de Chasse	300€00
----------------------	--------

Monsieur CATTART appelé revient dans la salle et c'est au tour de Madame BEFFARA de quitter la salle, en tant que membre du bureau de l'association Puzzle, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de cette association.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

FIXE la subvention 2019 comme suit :

◆ Puzzle	10 000€00
◆ Carnaval 2018 APE et Comité des Fêtes avec le concours de l'Association Puzzle	1 000€00

Madame Beffara reprend sa place autour de la table de l'assemblée délibérante.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*

❖❖❖❖❖❖

Délibération n° 17/2019**Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL pour la compétence éclairage public**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire a demandé la possibilité d'adhérer à la compétence Eclairage Public du SIEIL, ce que le comité syndical a approuvé par délibération n°2018- 84 du 11 décembre 2018.

Ainsi est-il demandé à notre collectivité, en tant que membre adhérent au SIEIL, de délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **APPROUVE** l'adhésion à la compétence Eclairage Public du SIEIL de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 18/2019**Renouvellement du Conseil Municipal de Jeunes**

Monsieur le Maire indique avoir reçu du Conseil Municipal de Jeunes une demande de renouvellement de leur mandat de jeunes conseillers municipaux de la part de six d'entre eux à savoir Mesdemoiselles Célia PINAULT, Eva ROYER, Léa BOUTET, Emma VERDONCK et Messieurs Pacôme ROUSSEAU et Louis THOMAS.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **APPROUVE** le renouvellement des mandats de jeunes conseillers municipaux suivants Mesdemoiselles Célia PINAULT, Eva ROYER, Léa BOUTET, Emma VERDONCK et Messieurs Pacôme ROUSSEAU et Louis THOMAS et ce pour un an.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/03/2019*



Délibération n° 19/2019**Appel d'offre 11 place du Bourg du Fau - Choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2/2019 du conseil municipal en date du 14 janvier 2019 qui décide d'engager l'opération : adaptation et extension d'un commerce et création d'un logement locatif meublé dédié aux jeunes à l'étage de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau, et qui en approuve le plan de financement.

Monsieur le Maire précise qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 février 2019 pour les marchés de travaux. La commission d'appel d'offre municipale s'est réunie le 11 mars 2019 pour donner un avis sur les attributaires des marchés. Au vu de l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre, les membres de ladite commission proposent d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix pondérés et énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique de l'offre (60%) :

LOTS variantes	ENTREPRISE	ADRESSE	TOTAL	
			HT	TTC
			BASE + variantes	
LOT N°2 : DEMOLITION - MACONNERIE - VRD ravalement de façade coté place et enrobé à l'arrière	SARL LABBE MACONNERIE	1 RUE DE LA MAISON BRULEE 37310 REIGNAC-SUR-INDRE	122 700.21	147 240.25
			-	-
LOT N°3 : CHARPENTE - COUVERTURE remplacement gouttière coté place	SARL THIBAUT FRERES	121 LA GARE 37310 REIGNAC-SUR-INDRE	12 741.30	15 289.56
			-	-
LOT N°4 : ETANCHEITE - ZINGUERIE	SARL COBEATANCH	10 RUE DU PRESIDENT KENNEDY 37000 TOURS	18 555.60	22 266.72
			-	-
LOT N°5 : MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE	SARL FILLON ERIC	RUE DES PIGEONNEAUX 37310 REIGNAC-SUR-INDRE	30 925.00	37 110.00
			-	-
LOT N°6 : PLATRIERIE - DOUBLAGES - ISOLATION	ETS VILLEVAUDET	84 RUE DU CHÂTEAU D EAU ZI LA BOITARDIERE 37530 CHARGE	33 087.00	39 704.40
			-	-
LOT N°7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	ETS VILLEVAUDET	84 RUE DU CHÂTEAU D EAU ZI LA BOITARDIERE 37530 CHARGE	12 869.38	15 443.26
			-	-
LOT N°8 : REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCE MURALE	SAS MAGALHAES	LES GRANDS CHAMPS 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	17 706.40	21 247.68
			-	-
LOT N°9 : PEINTURE	SAS PINXYL	6 RUE GUSTAVE EIFFEL 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE	10 700.00	12 840.00
			-	-
LOT N°10 : PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- VENTILATION	SARL PLUME THOMASSEAU	N°3 ZA LES 5 ARPENTS 37250 SORIGNY	31 900.51	38 280.61
			-	-

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux pour les travaux de l'opération : adaptation et extension d'un commerce et création d'un logement locatif meublé dédié aux jeunes à l'étage de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau

LOTS variantes	ENTREPRISE	ADRESSE	TOTAL	TTC
			HT BASE + variantes	
LOT N°2 : DEMOLITION - MACONNERIE - VRD ravalement de façade coté place et enrobé à l'arrière	SARL LABBE MACONNERIE	1 RUE DE LA MAISON BRULEE 37310 REIGNAC-SUR-INDRE	122 700.21	147 240.25
				-
LOT N°3 : CHARPENTE - COUVERTURE remplacement gouttière coté place	SARL THIBAUT FRERES	121 LA GARE 37310 REIGNAC-SUR- INDRE	12 741.30	15 289.56
				-
LOT N°4 : ETANCHEITE - ZINGUERIE	SARL COBEATANCH	10 RUE DU PRESIDENT KENNEDY 37000 TOURS	18 555.60	22 266.72
				-
LOT N°5 : MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE	SARL FILLON ERIC	RUE DES PIGEONNEAUX 37310 REIGNAC-SUR-INDRE	30 925.00	37 110.00
				-
LOT N°6 : PLATRIERIE - DOUBLAGES - ISOLATION	ETS VILLEVAUDET	84 RUE DU CHÂTEAU D EAU ZI LA BOITARDIERE 37530 CHARGE	33 087.00	39 704.40
				-
LOT N°7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	ETS VILLEVAUDET	84 RUE DU CHÂTEAU D EAU ZI LA BOITARDIERE 37530 CHARGE	12 869.38	15 443.26
				-
LOT N°8 : REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCE MURALE	SAS MAGALHAES	LES GRANDS CHAMPS 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	17 706.40	21 247.68
				-
LOT N°9 : PEINTURE	SAS PINXYL	6 RUE GUSTAVE EIFFEL 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE	10 700.00	12 840.00
				-
LOT N°10 : PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- VENTILATION	SARL PLUME THOMASSEAU	N°3 ZA LES 5 ARPENTS 37250 SORIGNY	31 900.51	38 280.61
				-

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2019
et de la publication le 12/09/2019*



Questions diverses :

Mr le Maire accueille les porteurs du projet « Métamorphose », projet d'unité de méthanisation donc d'énergie renouvelable sur la commune de Courçay, géographiquement limitrophe de la commune de Reignac-sur-Indre. Les entrepreneurs se présentent : Mr Benoist Latour Président de la Société d'exploitation et agriculteur exploitant sur Dolus le Sec et Cigogné, Mr Eudes Maussion Directeur Général et agriculteur sur Cigogné et enfin Mr Nicolas Boisgard Directeur général délégué dont l'exploitation agricole est installée sur la commune de Bléré. Ils sont accompagnés de Mr Henry Le Goas représentant d'Engie - gaz renouvelable. Leur projet est porté depuis le départ principalement par leurs trois exploitations dont ils souhaitent valoriser une biomasse existante (rafle de maïs, restes de castration de maïs, ...). C'est une démarche de conversion en agriculture biologique, au sein de la zone Natura 2000. Le choix du site est motivé par la centralisation vis-à-vis des trois exploitations d'où viendront les principaux bio déchets et au fait que la parcelle YH3 de 5,4ha de terre est à une de ses extrémités située à environ 50m de la canalisation de gaz enterrée qui passe sur les territoires de Reignac et Courçay. Monsieur Latour explique qu'environ 52 T par jour d'apport dans le système de méthanisation seront nécessaires et que cela créera 3 à 5 emplois constants sur l'unité de méthanisation. Il indique qu'une consultation du public en Mairie de Courçay a lieu en ce moment et que c'est l'occasion pour les porteurs du projet de se rendre disponibles pour répondre à toutes les interrogations.

Les élus demandent combien de véhicules de transport vont être amenés à traverser la commune de Reignac-sur-Indre et soulignent que c'est leur principale inquiétude vis-à-vis de ce projet. Mr Latour répond qu'une estimation de 8 véhicules par jour ouvrable et sur l'année en moyenne a été calculée. Il souligne toutefois que c'est une moyenne qui subira des variations notamment lors des moissons, périodes de pointe en la matière.

Est ensuite posée la question des 1km 800 de chemin rural, appartenant au domaine public et privé de la commune de Reignac qui aujourd'hui n'est pas adapté au trafic à venir, situé entre l'entreprise et la RD 58. Les agriculteurs répondent qu'ils cherchent des solutions notamment pour la longueur du chemin appartenant au domaine public qui du fait détient plus de contraintes (projet de servitude en cours d'étude) que la partie sur le domaine privé de la commune. Ils indiquent que le projet tient compte de la prise en charge financière de la voirie nécessaire au projet.

Le conseil demande une estimation de planning, réponse : début de travaux dans un an, début d'injection dans le système de méthanisation dans 2 ans donc des travaux de voirie à réaliser dans les 6 mois à venir.

En conclusion Monsieur le Maire remercie les entrepreneurs de leur présentation ponctuée de vidéos, et de leur disponibilité.

Monsieur le Maire revient sur le choix des entreprises pour l'appel d'offre de l'opération adaptation et extension d'un commerce et création d'un logement locatif meublé dédié aux jeunes à l'étage de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau et rappelle que le Lot 1 : Désamiantage a déjà été attribué à la SARL Atmosphère 37 et que le Lot 11 : Électricité dont l'examen des différentes offres par le Cabinet Maes n'est pas achevé sera analysé pour avis lors de la prochaine réunion de la commission municipale d'appel d'offre fixée le lundi 18 mars et proposé au prochain conseil municipal pour attribution.

Mme Beffara est allée à une réunion sur l'aménagement de la RD 943 où les échanges s'orientent vers le fait de déporter l'axe central de la RD943 sur 3 tronçons et de continuer d'aménager les carrefours comme il a été fait pour celui du Café Brûlé à Reignac. Cela permettrait de ne pas avoir à détruire les arbres le long de la route et de garder la limite naturellement dessinée aujourd'hui de la Champeigne.

Cela par contre soulève le problème du rapprochement de la route par rapport à la voie ferrée à certains endroits dont certains à moins de 11 à 15 mètres. Pour information la réalisation de trois tronçons de deux fois deux voies entre Cormery et Chambourg-sur-Indre s'élève à un coût de 22 millions d'euros sans les acquisitions foncières, sans les travaux induits par les règles de sécurité à respecter. A ce sujet une étude acoustique, un diagnostic paysager, un diagnostic agricole, et d'autres encore vont être menés dans les prochains mois.

Le Maire informe qu'il a appris à la lecture d'un arrêté de la circulation envoyé en Mairie pour info de la part du STA que la SNCF allait faire des travaux sur le passage à niveau de la gare de Reignac et que celui-ci serait complètement fermé à toute circulation routière, deux roues et piétons avec une déviation passant par Chambourg-sur-Indre et Azay-sur-Indre. Fort de ce constat il est entré en contact avec la SNCF pour demander des explications et surtout l'organisation d'une réunion qui a eu lieu lundi 4 mars. En effet se pose le problème du trafic routier et de l'accès à la zone d'activités de Reignac. La SNCF répond qu'une déviation a été mise en place avec l'accord des Maires de Chambourg-sur-Indre et Azay-sur-Indre. Charge aux communes de communiquer largement sur ce passage à niveau interdit à toute circulation et aux autres possibilités offertes pour accéder à la zone d'activités de Reignac du 8 avril au 19 avril 2019.

Autre sujet, les fouilles préalables à l'extension envisagée de la zone d'activités de notre commune, Monsieur le Maire indique que la DRACC donne un avis négatif aux deux offres pour effectuer les fouilles sur la zone d'activités, une offre pourrait être revue mais cela solliciterait un budget bien supérieur encore, qui approchait 1 200 000€, c'est donc une affaire à suivre...

Madame la Préfète relance les élus concernant la déclaration à faire pour la mise à jour du Répertoire National des Élus et ce avant le 15 mars 2019.

Mr le Maire indique avoir reçu les estimations de loyers pour les prochains logements VTH qui devraient être livrés très prochainement, comme l'avait demandé la municipalité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Puzzle organisera la manifestation Puzzle en Fête Samedi 15 juin 2019, Monsieur le Maire invite les conseillers à noter cette date dans leur agenda dès maintenant.

Il indique qu'une nouvelle directrice du Territoire Sud Est a été nommée : Madame Peggy GUIDET qui encadrera l'ensemble des équipes présentes au sein des Maisons Départementales de la Solidarité de Loches, Descartes, Montbazou et Preuilly-sur-Claise.

Mr Georges CATTART s'est rendu à une réunion communautaire de la commission mobilité et mutualisation, il confirme la nouvelle organisation de la banque de matériel.

Une réunion AREA a eu lieu avec un sujet satisfaisant à savoir le gardiennage mis en place sur la zone et peut-être une inquiétude sur la pérennité de l'association si les entrepreneurs de la zone n'arrivent pas à se mobiliser plus. Mr Hureau confirme que les entreprises notamment les transporteurs de la zone ont bien été informés par la CCLST de la route barrée conséquence des travaux de la SNCF et qu'ils passeront le plus possible à Sublaines plutôt que dans le bourg d'Azay-sur-Indre.

Mr Michel Parez informe que le dossier pour participer à l'appel d'offre pour la fourniture de l'énergie auprès du SIEIL a bien été envoyé.

Mme Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Elle informe ensuite du spectacle qui sera proposé le 5 avril à 20h30 à la salle des fêtes de l'Orangerie « Petites Tranches de Vie » au tarif de 8€.

Madame Christine BEFFARA a participé a une réunion sur le SCOT où Reignac devrait être retenu comme pôle de proximité.

Elle informe de la tenue d'une réunion organisée par la bibliothèque pour solliciter de nouveaux bénévoles. Ainsi deux adultes se sont proposés pour tenir les permanences et deux jeunes lectrices souhaitent s'investir pour aider notamment sur la permanence du vendredi où seul un adulte bénévole est présent.

Elle indique que le conseil d'école s'est tenu ce lundi à 18h et que quelques petits débats ont eu lieu sur les piques niques zéro déchet et les dates de spectacles des enfants. Les parents trouvent en effet dommageable que les spectacles soient partagés en 3 phases sur des jeudis et vendredi soirs et non rassemblés le jour de la kermesse. Mme Beffara indique que l'équipe enseignante et les parents d'élèves ont été informés du marquage au sol à venir pour définir des places de parking réservées aux enseignants et ainsi laisser plus de places libres pour les parents.

Mr Girault informe que les lignes électriques dédiées aux défibrillateurs sont maintenant réalisées pour permettre l'installation des deux défibrillateurs près de l'école et du terrain de foot et près des terrains de tennis et de pétanque.

Monsieur le Maire rappelle la soirée dédiée aux associations et entreprises de notre commune le 28 mars à 19h30

Prochain Conseil Municipal 1 avril 2019



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-trois heures.

Le présent feuillet clôture la séance du 11 mars 2019 comportant les délibérations :

11/2019 – Décisions budgétaires (7.1)- **Vote du compte de gestion 2018 Commune de Reignac sur Indre**

12/2019 – Décisions budgétaires (7.1)- **Vote du compte administratif 2018**

13/2019 – Décisions budgétaires (7.1) - **Affectation du résultat de fonctionnement 2018**

14/2019 – Décisions budgétaires (7.1)- **Vote du budget 2019**

15/2019 – Fiscalité (7.2)- **Vote des taux d'imposition 2019**

16/2019 – Subventions (7.5)- **Vote des subventions 2019**

17/2019 – Autres domaines de compétences des communes (9.1) - **Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL pour la compétence éclairage public**

18/2019 – Autres domaines de compétences des communes (9.1) - **Renouvellement du Conseil Municipal de Jeunes**

19/2019 – Marché publics (1.1) - **Appel d'offre 11 place du Bourg du Fau - Choix des entreprises**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		A donné procuration à Patrick GIRAULT
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		A donné procuration à François HUREAU
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		

